



ASSOCIAZIONE SPORTIVA DILETTANTISTICA

Unione Ciclistica Sovizzo



www.piccolasanremo.it

REGLEMENT DE COURSE NATIONAL EN LIGNE

Article 1 - Organisation

La Société A.S.D. UNIONE CICLISTICA SOVIZZO Cod. Société 03 A 0275 Rue IV Novembre – n° 12 - Code Postal: 36050 Ville: SOVIZZO (VI) - Tel. e Fax (+39) 0444551504 – e-mail: info@ucsovizzo.it - organise le "47^e PICCOLA SANREMO " à **24 mars 2013**.

Course en ligne inscrite au calendrier national FCI – classe « élite – under 23 » - qui aura lieu le **1.12**.

Article 2 - Règles de participation

- La course se fait sur invitation, l'inscription doit être faite par le "Fonds du Système d'information FCI" et "Bulletin d'Engagements" qui doit parvenir 20 jours avant la date de l'épreuve, elle est réservée aux équipes composées à **4** minimum et **8** maximum coureurs (suivant les règlements R.T.A.A. FCI) ;
- pour les avantages possibles de la participation (repas, logement, remboursement de frais) sont soumises aux dispositions contenues dans le «Formulaire d'invitation" envoyé au promoteur par 10 Février 2013 ;
- le Directeur Sportif est le responsable des athlètes et des composants de l'équipe, communiqués officiellement à l'organisation, au moment du j'accrédite ;
- l'Organisateur, dans le but de protéger l'image et la réputation de leur race, nous nous réservons le droit, même après l'invitation de refuser (jusqu'au moment du départ) ou les coureurs Groupes intendants de leurs actes ou de déclarations s'avérer principes éthiques moins. En outre, si les coureurs du groupe sportif ou ne sont pas, dans le cadre de l'événement, les principes énoncés dans le paragraphe précédent, l'organisateur se réserve également le droit d'exclure de la course à tout moment.

Article 3 - Documentation pour approbation

La compétition se dispute sur un parcours indiqué dans les documents suivants :

- Tableaux de marche
- Plans
- Profil de l'épreuve
- Plan , description et profil des 3 derniers km
- Déclaration directeur d'organisation et vice-directeur d'organisation
- Liste des hopitaux situés à proximité du parcours
- Description zone déviation voitures
- Plan zone de départ et d'arrivée avec indication siegé du Jury, controle Antidoping, sécreterie, salle de presse.

Article 4 - Permanence

Ouverture de la permanence (secrétariat): heures **08.30** de **12.00**

Contrôle des licences : les opérations de contrôle se dérouleront le **08.45** de **10.30** heures à «Ecoles secondaires "A. Moro" Rue V. Alfieri, 7 - SOVIZZO (VI) ».

Article 5 – Réunion Technique

La réunion technique avec le Directeur d'organisation, le Collège des Commissaires, les Directeurs Sportifs et le représentant du S.T.F. aura lieu de **11.00** h à (lieu) **auditorium Ecoles secondaires Rue V. Alfieri, 7 - SOVIZZO (VI)**.

Article 6 – Contrôle de départ

Les coureurs effectueront la signature de la feuille de départ le **11.30** de **12.45** h à (lieu) **Ecoles secondaires "A. Moro" Rue V. Alfieri, 7 - SOVIZZO (VI)** . Le départ (kilomètre "0") est fixé à **13.15** h à (lieu) **Montecchio Maggiore (Villa Cordellina Lombardi) - VI**.

Article 7 – Radio Course

Il sera assuré un service renseignements en course - "Radio Tour", fréquence: **26.955 Mhz** - Canal: **34** - à partir de la voiture du Président du Collège des Commissaires, pour laquelle tous les véhicules à la suite devront être obligatoirement équipé avec un appareil récepteur, dûment homologué, que je leur permette de recevoir les renseignements et les dispositions qu'elles seront éclairées.

Le service est préparé en langue italienne et française (ou anglaise).

A.S.D. Unione Ciclistica Sovizzo (FCI)

Via IV Novembre, 12 - C.P. 21 - 36050 SOVIZZO (VI) - tel. e fax 0444 551504

email info@ucsovizzo.it - website www.ucsovizzo.it

C.F. 95004870242 – P.IVA 02117470241



ASSOCIAZIONE SPORTIVA DILETTANTISTICA

Unione Ciclistica Sovizzo



www.piccolasanremo.it

Article 8 – Dépannage

Le service d'assistance mécanique aux concurrents sera effectué par **3** voitures neutre, prévues par l'organisation « **TEAM CAMBIO RUOTE FSA** » (muni aussi de 3 bicyclettes). Le changement de roues ou de vélos il peut être effectué aussi par la voiture officielle de la société à la suite et entre concurrents de la même équipe.
N'est pas autorisé le service d'assistance mécanique sur moto.

Article 9 – Ravitaillement

Il est permis a partir du 50^{ème} kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée, à partir des véhicules techniques d'équipes et à poste fixe suivant les lieux fixés et signalés par l'organisation .

Article 10 – Délai d'élimination

E' fixé à 5% du kilométrage et au maximum de la route dans les autorisations délivrées par des organismes agréés. La gestion des accidents vasculaires cérébraux que les résultats indiquant la présence de conditions qui constituent une menace, en particulier, la sécurité des coureurs et la régularité de la course, les coureurs peuvent choisir d'arrêter à tout moment.

Article 11 – Prix

Les prix seront donnés à la fin de la compétition suivant la réglementation nationale et selon les lois de l'Etat Italien pour les premier **10** classifié (comme de "Tableau" joint).

Les éventuel primes hors classement et prix pour classement particulier (GPM, points, ...) ils seront portés à la connaissance des athlètes avec un communiqué premier du départ de la manifestation.

Article 12 – Contrôle médical

Le contrôle médical sera effectué suivant les règlements de UCI à (lieu) **Ecoles secondaires "A. Moro" Rue V. Alfieri, 7 - SOVIZZO (VI)**.

Article 13 – Protocole

Conformément à l'art. 1.2.112 R.T. - U.C.I. doivent être présents lors de la cérémonie officielle les trois premiers de l'épreuve 10 minutes après l'arrivée, l'espace régulièrement signalés.

Article 14 – Secours

Ils seront effectués par deux ambulance et un médecin de course, dr. Stefano Marcante.

Les Hopitaux dans les parcours sont : **HOPITAUX « S. Bortolo » de VICENZA (ULSS N° 6), rue F. Rodolfi, tel. (+39) 0444 753111 – 0444 753723.**

Article 15 – Écologie

Dans le cadre de la campagne écologique préconisée par l'UCI et afin de ne pas gaspiller la nature de la matière est, elle fait appel à l'esprit public des participants afin de ne pas jeter des ordures sur la route, mais de s'en défaire dans le domaine de l'approvisionnement , où vous aurez besoin de collecter. Le non respect de cette disposition est sanctionné conformément à l'article. 12.1.007 R.T. - UCI.

Article 16 – Dispositions générales

Peut suivre les personnes seules de course rapportés lors du retrait par le propriétaire de la marque de véhicule respectif. Toute modification ou ajout doit être notifié au Directeur de Course. Les conducteurs de voitures et de motos accrédités doivent se conformer aux règles du code de la route et doit également se conformer aux dispositions de la Directeur de Course et du Conseil du jury et de ses collaborateurs. Ils peuvent suivre les personnes de race qui n'ont pas reconnu par les organisateurs et les fonctions liées aux différents services, ou des personnes de moins de la limite d'âge.

Aucune responsabilité de quelque nature est dirigé par le promoteur pour les dommages résultant d'accidents, avant, pendant et après la course pour les spectateurs et les gens en général, même si elle n'a rien à l'événement lui-même, en fonction des actions mises en œuvre par l'organisation elle-même.

Timbre et Signature de la Société

Le Directeur d'Organisation

Le Vice Directeur d'Organisation

F.to Renato Finetti
Associazione Sportiva Dilettantistica
UNIONE CICLISTICA SOVIZZO (F.C.I.)
Via IV Novembre, 12 - C.P. 21
-I- 36050 SOVIZZO (VI) - Tel. e Fax 0444.551504
e-mail: info@ucsovizzo.it - www.ucsovizzo.it
P. IVA 02117470241 – Cod. Fisc. 95004870242

F.to Claudio Rigo

F.to Gianluca Barbieri

A.S.D. Unione Ciclistica Sovizzo (FCI)

Via IV Novembre, 12 - C.P. 21 - 36050 SOVIZZO (VI) - tel. e fax 0444 551504
email info@ucsovizzo.it - website www.ucsovizzo.it
C.F. 95004870242 – P.IVA 02117470241